



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

27 JUIN 2012

PROCES VERBAL

L'an deux mil douze, le vingt sept du mois de juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué par le Président en exercice, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX

PRESENTS :

BREUX – JOUY : Christophe BARBARA, Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COELHO,
CORBREUSE : Christophe MAZOUÉ, Patricia MILLOCHAU, Denis MOUNOURY,
DOURDAN : Daniel CATALAN, Jean-Pierre DELPOUVE, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS,
LA FORET LE ROI : Patrick FROGER, Marie-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN,
LE VAL SAINT GERMAIN : Serge DELOGES, Maurice ROBIN, Claude VANNIER-RUHIER
LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY
RICHARVILLE : Maryse DI MAIO, Patrick LEMANISSIER, Marie-Thérèse LEROUX,
ROINVILLE S/DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT, Yannick HAMOIGNON
SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Sophie d'AUX de LESCOUT, Jean-Pierre DELAUNAY, Jocelyne GUIDEZ, Jean-Marc HUDAULT, Dominique TACHAT,
SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE,
SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE,

Convocation et documents de travail transmis le 20 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice :	42
Nombre de conseillers présents :	41 à 20 h 30
	42 à 20 h 50

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe MAZOUÉ

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2012, a été adressé en son temps à chaque conseiller communautaire. Aucune observation n'étant à formuler, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour communiqué aux conseillers, le Président sollicite l'autorisation d'y inscrire un nouveau point.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent l'inscription d'un 4ème point :
« AVIS SUR LE CONTRAT RURAL DEPOSE PAR LA COMMUNE DE ROINVILLE

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au Président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'énoncé de chacune des décisions, le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire en a reçu, en son temps, la liste détaillée.

❖ **FPIC (FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL) – validation de la répartition -**

RAPPORTEUR : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des finances

La Loi de finances 2011 prévoit la mise en place du **FPIC** (fonds de péréquation intercommunal et communal) **au niveau national, opérationnel au 1^{er} janvier 2012.**

Pour 2012, ce fonds est fixé à 150 millions d'euros avec une montée en puissance progressive :

360 M€ en 2013,

570 M€ en 2014,

780 M€ en 2015, pour atteindre 2% des ressources fiscales du secteur communal en 2016, soit plus d'un milliard d'euros.

Ce fonds a pour objectif :

✓ D'approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation « horizontale » entre les différentes intercommunalités du territoire national.

✓ D'accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Pour le législateur, les grands principes du FPIC se définissent comme suit :

✓ Une mesure de richesse à l'échelon intercommunal agréant richesse de l'EPCI et de ses communes membres par le biais d'un nouvel indicateur de ressources : Le Potentiel Financier Agrégé (PFIA) ;

✓ Un Fonds national unique alimenté par des prélèvements sur les ressources fiscales des EPCI et des communes dont le Potentiel Financier Agrégé est supérieur à un certain seuil ;

✓ Une redistribution de ce fonds en faveur des collectivités classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal ;

✓ Des marges de manœuvre importantes laissées aux exécutifs locaux pour répartir les charges librement entre l'EPCI et ses communes membres ;

Ce Fonds à reverser par la CCDH et à répartir s'élève pour 2012 à 58 680 €

Les textes prévoient une répartition du droit commun et une répartition dérogatoire du FPIC, en fonction principalement du potentiel fiscal agrégé (CC et Communes) et en fonction d'autres critères complémentaires.

La commission de finances réunie en séance le 9 mai et le 6 juin 2012 a travaillé sur ce dossier. Les conclusions de cette commission ont été discutées en bureau communautaire du 23 mai et du 14 juin 2012.

Il est proposé au Conseil Communautaire la répartition suivante :

1°) La part du FPIC prise en charge par la CCDH est calculée en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale, soit : 16 697 €

2°) Le reliquat soit 41 983 € est réparti entre les communes comme suit :

50%, par rapport au Potentiel Fiscal Agrégé

50%, par rapport à la population DGF Pondérée corrigée de l'écart de revenu par habitant entre les 11 communes de notre territoire

Cette répartition dérogatoire se doit d'être votée, avant le 30 de ce mois de juin et ce, à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

La solution proposée par la majorité du BUREAU traduit sa volonté de privilégier une véritable solidarité intercommunale au sein de notre Communauté de Communes avec un écart de participation par habitant relativement faible.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX, Christophe BARBARA, Brigitte ZINS, Christophe MAZOUÉ, Olivier LEGOIS, les membres du conseil communautaire fixent comme suit les modalités de répartition du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) pour l'année 2012, conformément à la proposition du BUREAU, SOIT :

Pour un montant global, au titre de l'année 2012 de **58 680 €** :

1°) **16 697 €** pris en charge par la CCDH, calculés en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale,

2°) **41 983 €** répartis entre les communes comme suit :
- 50%, par rapport au Potentiel Fiscal Agrégé
- 50%, par rapport à la population DGF Pondérée corrigée de l'écart de revenu par habitant entre les 11 communes de notre territoire.

Le tableau joint en annexe reprend le détail des calculs des différents critères de répartition ainsi que la participation de la CCDH et des communes.

LEXIQUE :

PFIA : Potentiel Financier Agrégé :

Somme des produits des bases communales des 4 taxes (TH, TFPB, TFPNB, CFE) par les taux moyens nationaux correspondants + Produits perçus par l'EPCI (CVAE, IFER, Taxe Additionnelle TFPNB et TASCOM) + ou – le FNGIR ou la DCRTP + la somme des produits fiscaux divers perçus + produit de la dotation « compensation de la part salaire » + somme des dotations forfaitaires perçues par les communes.

Population DGF Pondérée :

Elle est égale à la population DGF multipliée par un coefficient logarithmique variant de 1 à 2 en fonction de la population de cet ensemble.

❖ **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : Dominique ECHAROUX Président,

La loi 2012-347 du 12 mars 2012 a modifié quelque peu les modalités d'accès à « l'emploi titulaire » et les conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

Une note détaillée a été adressée à tous les conseillers communautaires afin d'expliquer l'application de cette loi pour les agents de la CCDH.

Un point particulier concerne les agents embauchés pour les centres de loisirs et plus particulièrement, ceux recrutés pour les mois d'été.

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention d'Olivier LEGOIS, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ETAT DES POSTES, lequel sera en vigueur au 1^{er} juillet 2012.

Dans un deuxième vote et toujours à l'unanimité, le conseil fixe la rémunération des adjoints d'animation.

❖ ECO PARC DE VAUBESNARD - DESIGNATION DE L'AMENAGEUR ET MODALITES PRATIQUES DE REALISATION –

RAPPORTEUR : *Dominique ECHAROUX Président,*

Pour mémoire il est rappelé que le 7 mars dernier, le conseil communautaire a décidé de la mise en route de la procédure « concession d'aménagement »

Après un rapide historique des dates clés de la procédure, le Président indique le choix de la commission spécifique d'appel d'offres désignant ESSONNE AMENAGEMENT comme titulaire du traité d'aménagement.

Il détaille largement les modalités pratiques et financières de cette opération lourde, rappelant qu'elle est aussi soumise à des impératifs extérieurs (contournement NORD, accord avec VAUBESNARD SA, révision du PLU de DOURDAN...)

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Olivier LEGOIS, Maurice ROBIN, Jean-Jacques DULONG, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité des votants (abstentions de Brigitte ZINS et Jean-Jacques DULONG) les termes du traité de concession et autorisent sa signature par le Président.

❖ AVIS SUR LE CONTRAT RURAL DEPOSE PAR LA COMMUNE DE ROINVILLE

RAPPORTEUR : *Yannick HAMOIGNON, conseiller communautaire,*

Au titre de sa compétence « aménagement du territoire », l'avis du conseil communautaire est requis sur le « CONTRAT RURAL » déposé par la commune de ROINVILLE qui prévoit trois volets de travaux :

- La création d'un groupe scolaire maternel (2 classes, 1 dortoir, 1 salle de motricité et un bloc sanitaire)
- L'extension de la grange de Malassis
- L'aménagement de la promenade pédestre du « Pont aux ânes »

Après avoir entendu de rapporteur, le conseil communautaire donne un avis FAVORABLE unanime sur le projet déposé par la commune de ROINVILLE.

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT CHERON :

Un appel d'offres va être lancé pour choisir le maître d'œuvre chargé de réaliser les travaux d'aménagement du futur centre de loisirs de SAINT CHERON.

Actuellement le centre est installé dans des locaux devenus trop petits pour le nombre d'enfants accueillis.

Il paraît intéressant d'utiliser les locaux d'une école désaffectée pour y installer le nouveau centre, le lieu étant déjà agencé pour recevoir des enfants. Néanmoins, des travaux restent à réaliser, ils consistent en :

- construction/réhabilitation d'un préau destiné à servir de salle d'activités et dortoir
- 1 bureau pour la direction du centre,
- 1 coin cuisine
- 1 bloc sanitaire pour les 3/6 ans

Ouverture du centre prévu pour la rentrée 2013.

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE « FEMMES DU TERRITOIRE DU DOURDANNAIS » DU VENDREDI 22 JUIN 2012

Par Christiane PATURAUD

« L'engagement de la CCDH s'est concrétisé l'année dernière à la suite de « l'appel des cent » qui avait été lancé à l'initiative de Michel BERSON et de Maud OLIVIER qui est déléguée à la lutte contre les discriminations.

Les signataires de cet « appel des 100 » se sont engagés à travailler sur l'égalité entre les hommes et les femmes de leur territoire, ils se sont engagés à nommer un référent et se sont engagés aussi à mettre en place un plan d'action local pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Après avoir rejoint l'appel des 100, nous avons été sollicités, en septembre, par le Conseil Général et le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) pour participer à une étude sur les femmes du département.

Les autres collectivités retenues étant Ris Orangis, les Ulis, et Epinay sous Sénart, il nous semblait important que notre territoire, à la fois lointaine banlieue et rural soit représenté.

Depuis cet automne, nous avons rencontré différents partenaires afin de faire le point sur plusieurs thèmes concernant les femmes de notre territoire ; nous avons abordé les thèmes de la santé, de l'emploi et de la formation ainsi que la mobilité.

Le 15 mars dernier, la CCDH a souhaité affirmer son engagement en signant la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lors d'une journée spéciale organisée au Conseil Général en partenariat avec l'AFCCRE.

Ce travail de consultation pourrait paraître anecdotique, pourtant ses objectifs sont ambitieux :

Il s'agit de rendre notre territoire encore plus attractif par :

- des services à la population adaptés aux besoins,
- favoriser l'insertion des femmes dans la société,
- favoriser l'entrepreneuriat au féminin. Il ne faut pas sous estimer le fait que certains jeunes couples que l'on pourrait qualifier de « dynamiques », choisissent avec soin le lieu où ils comptent s'installer.

Dans le cadre de ce partenariat avec le Conseil Général et le CIDFF, la CCDH s'est engagée à organiser un événement en direction de la population sur cette thématique de l'égalité des femmes et des hommes.

Cette journée dédiée aux femmes du territoire a eu lieu ce vendredi 22 juin.

Lors de la préparation de cette journée, nous avons invité les partenaires qui avaient participé aux réunions de concertation, mais peu à peu, d'autres institutions ont demandé à participer à cette journée ; il est venu beaucoup plus de participants que prévus.

Etaient présents le 22 juin :

L'hôpital de Dourdan était très représenté avec : le responsable des soins, la gynécologue obstétricienne, une sage femme, une art thérapeute, une psychologue, le pédiatre, un médecin diabétologue, et la présence du Directeur de l'hôpital de Dourdan pour la restitution des travaux en fin de journée.

La PMI dont le docteur Dieu qui est responsable de notre secteur,

Le CIAS et le SSIAD de la CCDH,

Pôle Emploi et Action Emploi,

Une association de femmes auto-entrepreneuses « Mompreneurs » et une autre de Femmes Essonne/Cadres, dont une antenne est à Corbreuse,

La Vie Libre,

Les Aînés Ruraux,

L'association des familles,

Le CIDFF, pour les questions de droit de femmes et de la famille,

L'ACARED qui a beaucoup relayé notre action.

Conclusion :

Les visiteuses avec qui j'ai échangé, venaient pour des problèmes professionnels, elles m'ont toutes dit être agréablement surprises de pouvoir trouver des conseils pour les aider dans leur recherche d'emploi, ou de réorientation.

Tous ces participants ont remercié avec insistance la CCDH d'avoir organisé cet événement, parce qu'il leur a permis de se connaître et d'échanger.

Tous ont dit combien ces prises de contacts allaient favoriser leur travail dans l'avenir.

Tous ont demandé une reconduction de ce type de rencontre.

On peut penser que si aurions aimé avoir davantage de visites des habitantes, les contacts pris ce jour là par les professionnels entre eux vont permettre de trouver plus vite des solutions à certaines difficultés rencontrées par nos habitantes et habitants ».

PLATE FORME DU GATINAIS

Depuis 2006, la communauté de communes adhère à la PLATE FORME DU GATINAIS, prenant le relais des communes adhérentes au moment de la création de la CC.

Le président rappelle le rôle de cette association destinée à aider les jeunes entreprises à prendre leur envol (montage des dossiers administratifs, prêts d'honneur)

La participation financière de la communauté de communes n'a cessé d'augmenter pour arriver aujourd'hui à des montants trop élevés pour le service rendu.

Un réel travail d'investigation a été mené et les conclusions vont vers un abandon de la collaboration avec cette association si de nouvelles orientations n'étaient pas décidées ;

L'assemblée générale du 18 juin a décidé de réfléchir à une nouvelle organisation ! !

Le conseil communautaire sera tenu informé de la suite réservée à ce dossier.

PETITE ENFANCE

Ce dossier déjà évoqué à plusieurs reprises devant cette assemblée avance par les travaux confiés au bureau d'études ANATERE ; des tables rondes, tant avec les parents qu'avec les professionnels ont déjà eu lieu.

Un premier rendu est prévu devant le conseil communautaire du 20 septembre.

Une séance de travail du BUREAU y sera spécialement consacrée le 11 juillet.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux budgétés au BP 2012 sont, soit terminés, soit en cours de réalisation, soit en demande de mise en concurrence (y compris les travaux de ravalement des vestiaires du stade du Boulay).

ETUDE SPORT

L'étude est en cours de lancement ; les crédits nécessaires seront inscrits au BS.

HUDOLIA

Le bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement sera détaillé devant le prochain conseil.

REVISION DU SDRIF

Christophe BARBARA rappelle les échéances liées à la révision du SDRIF : réception des dossiers pour avis vers le mois d'octobre.

Adoption du SDRIF vers le mois de Décembre 2013...

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

BUREAU (2ème et 4ème **mercredi** du mois) 8 h 30

Mercredi 11 JUILLET
Mercredi 25 JUILLET
Mercredi 12 SEPTEMBRE

COMMISSIONS :

Pilotage PETITE ENFANCE	10 SEPTEMBRE	14 à 16 heures
Commission ENFANCE	10 SEPTEMBRE	18 heures
Pilotage PETITE ENFANCE	8 octobre	14 à 16 heures
Pilotage PETITE ENFANCE	5 novembre	14 à 16 heures

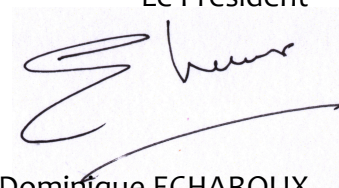
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 20 SEPTEMBRE	ROINVILLE
Mercredi 18 OCTOBRE	RICHARVILLE
Mercredi 15 NOVEMBRE	SAINT CHERON

Le BUREAU	au siège - 08 h 30
Les COMMISSIONS	au siège, aux heures précisées
Le COMITE DE SUIVI HUDOLIA	à HUDOLIA, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 heures 30 dans les communes

L'Ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée le 27 juin à 23 h 00.

Le Président



Dominique ECHAROUX